

CONSEIL CONSULTATIF DE JUGES EUROPÉENS (CCJE)

La réponse du questionnaire pour la préparation de l'Avis No. 20 (2017) du CCJE :

1. Le concept d'application uniforme du droit

1.1 Existe-t-il dans votre pays un concept d'application uniforme du droit? Est-il formel, établie au niveau de la Constitution et/ou de la législation, ou plutôt informel, discuté et établi à différents niveaux et appliqué dans la pratique par une compréhension commune? Est-ce une combinaison des deux approches, dans une mesure variable?

--- *D'après l'article 69 ;12-eme alinéa, de la loi „Cour Constitutionnelle,, Lorsque la cour constitutionnelle, révélant le contenu de la disposition d'un loi, il convient de le reconnaître correspondant a la Constitution et dans le même temps constate que cette disposition sur la base de la décision judiciaire définitive est appliquée avec une interprétation contradictoire a celle de son contenu, dans son décision il formule l'interprétation correcte.*

--- *D'après l'article 171 ; 2-eme alinéa, de la Constitution de la RA La Cour de Cassation dans la cadre de ses compétence, prévu par la loi, en réexaminant les acte juridique assure l'application uniforme des lois et autres actes juridiques normatifs.*

--- *D'après l'article 15 ;3-eme alinéa Chaque personne pendant l'examen de son affaire, comme un argument juridique à le droit de désigner les motivations d'une autre décision du tribunal, qui est entré en vigueur légale (y compris la loi) et les circonstances des faits de la quelle sont similaires a son affaire.*

--- *D'après l'article 15 ;4-eme alinéa , de la Code Judiciaire Dans le cas de certaines circonstances de fait les motivations du décision de la Cour de cassation ou de la Cour européenne des droits de l'homme (y compris l'application de la loi) sont obligatoire pour les cours antérieures au cas des circonstances similaires , sauf*

lorsque celui-ci indique des arguments solides pour justifier qu'ils ne sont pas applicables les circonstances de fait.

--- *D'après l'article 72 ;11-eme alinéa , de la Code Judiciaire Conseil Des Présidents Des Tribunaux sur la base de la demande de l'ombudsman ou un juge peut donner des éclaircissements/explication/ consultatifs sur des questions juridiques qui se posent dans la pratique judiciaire.*

1.2 Comment le concept de l'application uniforme du droit est compris dans votre pays? Est-il compris comme:

- l'adoption, au niveau législatif, d'une législation cohérente;
- les pratiques uniformes des institutions exécutives et des organismes d'application de la loi;
- la jurisprudence uniforme élaborée par les tribunaux.

--- *D'après l'article 28 de la Constitution de RA, il est déclaré que,, Tous sont égaux devant la loi.,,. Cette exigence de la haute juridiction peut-être mise en œuvre si l'application de la loi sera basée sur une garantie de interprétation informe de la législation.*

La garantie de interprétation informe de la législation est réglée à l'aide d'une législation cohérente/présentée ci-dessus/.

Sur la base institutionnelle se sont la cour constitutionnelle et la cour de cassation, qui en synthétisant l'expérience des tribunaux, élabore des interprétations uniformes pour l'application des règles de droit.

L'autre institutions important c'est le conseil des présidents des tribunaux, qui d'après la demande de juge /aussi ombudsman/ a le droit de donne des explications, des éclaircissement et commentèrent de l'applications des dispositions juridique.

1.3 Quelle est la raison d'être de l'application uniforme du droit dans votre pays et quel résultat pour la population est-elle censée à produire?

--- *Le but de l'application uniforme de la loi est de résoudre les litiges juridiques pour les même types des faits avec la même manière,*

*indépendamment de sexe, de race, de religion, d'appartenance social etc.
L'application uniforme du droit en revanche assure l'équité entre la
population et dans la relation sociale*

2. Le rôle des pouvoirs législatif et exécutif dans l'application uniforme du droit

2.1 Existe-t-il dans votre pays des exigences formelles ou informelles pour l'uniformité du processus législatif?

2.2

--- Oui, le processus législatif de l'Assemblée Nationale est réglée par une loi organique.

2.3 Existe-t-il une hiérarchie des lois?

--- D'après l'article 5 de la Constitution.

1. La Constitution a la force juridique suprême.

2. Les lois doivent être conformes aux lois organiques, Sous-législations doivent être conformes aux lois et les lois organiques.

3. En cas de conflit entre les normes des lois et des traités internationaux ratifiés par République d'Arménie, sont applicable les traité internationaux.

2.4 Comment la conformité des lois nationales aux traités et autres instruments internationaux est-elle garantie? Comment ces derniers sont-ils appliqués dans votre pays: directement ou par le biais de la législation nationale d'application?

--- Les traités internationaux qui sont ratifié par RA, ont une application directe.

2.5 Quelles sont les dispositions en cas de contradiction entre lois nationales, ou entre une loi nationale et un traité international?

--- D'après l'article 21, 2-eme alinéa, Principes et les normes universellement reconnus par le droit international, ainsi que les traités internationaux ratifiée par l'Arménie, font partie intégrante du système juridique de la République d'Arménie. Les lois et d'autres actes juridiques de RA doivent être conformes

aux normes et principes du droit international. En cas de conflit seront applicables les traités internationaux.

2.6 Comment le processus d'élaboration des normes juridiques est-il généralement effectué dans votre pays? Lequel des pouvoirs de l'État exerce en pratique un rôle dominant dans ce processus?

--- D'après l'article 88, 2-eme alinéa de la constitution de RA l »Assemblée National accomplit le pouvoir législatif.

Les règles de processus d'élaboration des normes juridiques sont inscrits dans une loi qui est nommée < Loi des actes juridique > /il ne faut pas confondre avec des contrat ou d'autre source des obligations civil/ et dans une loi organique nommée < réglementation loi de l'assemble national > Le rôle dominant dans l'élaboration des projets des normes juridiques appartient au gouvernement

2.7 Les actes du pouvoir exécutif sont-ils une source de droit dans votre pays et, à cet égard, sont-ils juridiquement contraignant pour les tribunaux?

---Les actes du pouvoir exécutif ont une force juridique sous législatif et en respectant l'hierarchie de force juridique des normes/voir point 2.3/ il est obligatoire de les appliquée.

2.8 À votre avis, les lois sont-elles trop souvent modifiées dans votre pays et la sécurité juridique est-elle affectée?

---L'Arménie est un pays indépendant depuis 25 an. Donc il est évident que pour obtenir et pénétrer les valeurs démocratique dans la société il est obligatoire d'accomplir une tache permanent d'élaboration de raffinement les mécanisme juridiques. A cet égard nous somme dans une phase d'optimalisation de nos instituts et législation.

3. Le rôle des tribunaux dans l'application uniforme du droit

3.1 La jurisprudence dans votre pays a-t-elle un effet juridique contraignant et est-elle une source de droit? Si oui, dans quelle mesure? Dans la même mesure que la législation nationale?

--- *En Arménie la jurisprudence n'a pas une valeur d la source de droit, mais elle une effet juridique contraignant/voir point 1.1/*

3.2 Si la jurisprudence dans votre pays n'a pas effet juridique contraignant, dans quelle mesure est-elle reconnue comme étant importante pour les juges, soit au niveau formel ou au niveau informel?

3.3 Dans tous les cas, les tribunaux ont-ils un rôle dans l'unification de la jurisprudence et, si oui, quels tribunaux et de quelle manière? Existe-t-il des dispositions spéciales au sein de chaque tribunal - ou entre différentes juridictions au niveau horizontal ou vertical dans la hiérarchie des tribunaux - pour garantir l'uniformité?

--- *voir point 1.1*

3.4 Existe-t-il des tribunaux spécialisés dans votre pays? Existe-t-il une hiérarchie de tribunaux spécialisés, si un tel système existe? Est-il possible de contester des jugements définitifs de tribunaux spécialisés devant un organe juridictionnel supérieur (la cour suprême ou tribunal d'un rôle similaire)? Si oui, veuillez expliquer brièvement.

--- *En Arménie le corps judiciaire est sépare en deux ordres juridictionnel, c'est l'ordre judiciaire et l'ordre administratif. Dans le premier degré l'ordre judiciaire n'est pas spécialise par la loi, mais entre chaque tribunal sont distingue les juges aux affaires pénales et les juges aux affaires civils.*

Dans le deuxième degré pour tout le pays on a une cour d'appel civil, une cour d'appel administratif et une cour d'appel pénal. ET en dernier ressort c'est la cour de cassation qui a une chambre civil-administratif et une chambre pénale.

3.5 L'unification de la jurisprudence (mentionnée dans la question 3.3) est-elle déterminée par la Constitution, les lois, les règlements ou par une pratique établie?

---voir point 1.1

3.6 Les jugements de ces tribunaux (mentionnés à la question 3.3) sont-ils obligatoires pour:

- les juges/ les panels de juges de cette juridiction;
- tous les juges du pays;
- y a-t-il des conséquences pour les juges s'ils ne suivent pas la jurisprudence d'un tribunal supérieur?

---Non respect la jurisprudence de la cour de cassation amène a une responsabilité disciplinaire.

3.7 Si les jugements de ces tribunaux ne sont pas obligatoires, quel effet pratique peuvent-ils avoir?

3.8 Quelles sont les procédures, le cas échéant, appliquées en cas de contradictions ou d'écarts dans la jurisprudence entre les différentes juridictions, ou entre les différents niveaux au sein d'un même tribunal, y compris les tribunaux supérieurs (recours contre un jugement, avis juridique des tribunaux, décisions préliminaires *in abstracto*, etc.)?

--- voir point 1.1

3.9 Soit dans le cas où la jurisprudence a un effet juridique contraignant, soit dans le cas où elle n'est pas contraignante mais a un autre effet, dans quelle situation, le cas échéant, il pourrait être considérée possible ou peut-être même nécessaire de s'écarter de la jurisprudence?

--- voir point 1.1

3.10 Quel est le rôle de la cour suprême ou de tout autre tribunal de votre pays dans l'unification de l'application de la loi? Veuillez expliquer comment il est possible avoir un accès à la cour suprême et y a-t-il des pouvoirs discrétionnaires pour

accorder le droit d'entendre l'affaire et quels seraient les critères pour cette possibilité (critères de filtrage)?

--- *Voir point 1.1--pour l'accès en deuxième degré il est obligatoire d'une demande d'appel, le forme et le contenu de quelle sont inscrits dans le code de procédure et pour l'accès en cassation il faut avoir un pourvoi en cassation.
Le seul filtrage concerne au respect aux exigences de forme et de contenue pour l'appel et pourvoi.*

3.11 Comment la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et d'autres juridictions supranationales ou quasi judiciaires est-elle garantie et appliquée au niveau national et comment cette jurisprudence influence l'unification de la jurisprudence nationale dans votre pays?

--- *D'après l'article 204.33, 2-eme alinéa du code de procédure civil de RA les décisions des juridictions international, qui sont reconnu par notre état sont des motifs du réexamen des décisions de justice qui sont entrés en vigueur (circonstances nouvelles).*

3.12 De quelle manière la jurisprudence, y compris la jurisprudence internationale susmentionnée, est assemblée, publiée et rendue accessible pour:

- les juges;
- les autres professionnels du droit;
- le public en général.

--- *Chaque année la cour de cassation publie des collections des décisions et des résumées qui sont des exposés sommaire de la jurisprudence de l'année précédent. Il existe le logiciel <arlis.am>, qui est disponible pour tout le monde où sont incluses toutes les décisions de la cour de cassation. Aussi par le logiciel <datalex.am> on peut suivre les procédures qui se passent dans tout les instants et les affaires pendantes devant des juges. En se qui concerne a la jurisprudence international on a l'accès du programme de HUDOC*

3.13 L'accès à cette base de données est-il gratuit?

--- *L'accès le logiciel <arlis.am> et <datalex.am> sont gratuit.*

3.14 Les tribunaux sont-ils la seule source d'information ou il y a plus de fournisseurs (sur une base commerciale ou par un accès gratuit)? Si c'est le cas, ces entités sont-elles des entités indépendantes et fonctionnent-elles sur une base commerciale ou non commerciale?

--- *les logiciel <arlis.am> et <datalex.am> sont des bases de données par un accès gratuit. Il existe aussi des bases commerciales. Tous ses instruments juridiques sont indépendants et d'hors de pouvoir étatique.*

3.15 Quels sont les défis pour l'unification de la jurisprudence dans votre pays? La qualité de la législation nationale pose-t-elle un défi - par exemple, la nécessité de la société moderne d'utiliser des définitions et des concepts juridiques relativement large?

--- *D'après la législation arménienne le norme juridique doit être interprété dans le sens littéral des mots et expressions qui y sont contenues, en tenant compte les exigences de la loi. L'interprétation ne doit pas changer la signification de la norme. Si la norme a été adoptée en application ou en vertu de la force juridique égale ou supérieure d'un acte normatif, il doit être interprété sur la base des dispositions et principes de l'acte normatif supérieur.*

Stépan MIKAYELYAN

Juge de la cour d'appel aux affaires civil de RA